


 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau 106 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tél : 03 83 86 22 05/03 83 86 23 86 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE</p> <p>CANDIDATS AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'AÉRONAUTIQUE</p> <p>SESSION 2019</p>
<b>INSCRIPTIONS</b>		
<b>DATES D'INSCRIPTION</b>	<b>Du mercredi 30 janvier 2019 au mercredi 13 mars 2019</b>	
<b>CONDITIONS D'INSCRIPTION</b>	Les candidats se présentent <b>dans l'académie dans laquelle se situe leur résidence</b>	
<b>INSCRIPTION SUR INTERNET</b>	<p>Les inscriptions pour la session 2019 se font à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</a></p> 	
<b>RETOUR DES DOSSIERS</b>	<p>Les dossiers d'inscription, dûment complétés, devront être retournés au plus tard le <b>20 mars 2019</b> au service de la DEC2-Bureau 106 (cf. adresse <i>supra</i>)</p>	
<b>PIÈCE JUSTIFICATIVE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER</b>	<p>- <b>Une copie de pièce d'identité pour justification de l'état civil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité</li> <li>ou • photocopie du passeport en cours de validité</li> </ul> <p>- <b>Copie du titre ou de la qualification permettant d'être dispensé d'épreuve(s)</b></p> <p>- <b>Pour les enseignants, copie du document attestant le statut (arrêté de nomination, etc.)</b></p>	
<b>DISPENSES D'ÉPREUVES</b>		
<b>CONDITIONS</b>	<p>Voir arrêté du 26 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique.</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/26/MENE1620447A/jo">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/10/26/MENE1620447A/jo</a></p> 	
<b>ÉPREUVES</b>		
<b>CALENDRIER</b>	<p>Les épreuves se dérouleront le <b>mercredi 29 mai 2019 à 14h00</b>.</p> <p>Le lieu des épreuves sera indiqué sur la convocation envoyée au plus tard quinze jours avant le début des épreuves.</p>	
<b>MODALITÉS</b>	<p>L'examen comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>une épreuve écrite d'admissibilité</b>, d'une durée totale de <b>3h00</b> sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples)</li> <li><b>Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.</b></li> <li>- <b>une épreuve orale d'admission</b>, d'une durée totale de <b>2h00</b>, composée de deux parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>ère</sup> partie</b> : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (1h00 de préparation et 30 minutes de présentation). Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériel personnels</li> <li>• <b>2<sup>ème</sup> partie</b> : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles (30 minutes). Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues. Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve est éliminatoire.</li> </ul> </li> </ul>	

Les candidats trouveront des informations pratiques relatives au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique sur le site du Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (C.I.R.A.S.) à l'adresse suivante :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ciras>

